

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 13 juillet 2023**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 16**

Délégations d'attributions au Maire -  
Compte rendu des décisions  
prises\_Demande de subventions à  
l'Etat ou à d'autres collectivités  
territoriales

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Treize Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - M. AURE Yves.

**EXCUSES**

M. AURE Fabien (Procuration donnée à M. LIN KWANG Joseph)  
Mme ABSYTE Brigitte  
M. ZEPHIR Jackson (Procuration donnée à Mme AURE Jacqueline)  
M. POTHIN Joseph (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)  
Mme DEPEHI Bernadette (Procuration donnée à M. AURE Yves)  
Mme FAIN Marie Yveline (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)

**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURMBE Bryan - Mme FRUTEAU Nadège - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 20 juillet 2023, que la convocation a été faite le 07 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 16.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire  
  
Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230713-de-13072023-16-DE  
Date de télétransmission : 25/07/2023  
Date de réception préfecture : 25/07/2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibération N° 01 du 05 juillet 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal les opérations et actes réalisées dans le cadre de ses délégations, en application des articles sus visés.

- **ARRETE N° 221/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de l'opération aménagement d'un parking pour l'école Bois Joli Cœur**

Coût opération.....		400 000,00 € HT
Subvention Etat (DETR)	70%	280 000,00 € (2)
Participation Commune	30%	120 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		34 000,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>434 000,00 €</b>

- **ARRETE N° 222/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de l'opération travaux de modernisation de diverses voiries**

Coût opération.....		300 000,00 € HT
Subvention Etat (DETR)	70%	210 000,00 € (2)
Participation Commune	30%	90 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		25 500,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>325 500,00 €</b>

- **ARRETE N° 223/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de l'opération aménagement d'une aire de loisirs à Bois de Nêfles**

Coût opération.....		350 000,00 € HT
Subvention Etat (DETR)	70%	245 000,00 € (2)
Participation Commune	30%	105 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		29 750,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>379 750,00 €</b>

- **ARRETE N° 225/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de l'opération travaux de réhabilitation de la cuisine centrale de Trois-Bassins**

Coût opération.....		150 000,00 € HT
Subvention Etat (DETR)	70%	105 000,00 € (2)
Participation Commune	30%	45 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		12 750,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>162 750,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230713-de-13072023-16-DE  
Date de télétransmission : 25/07/2023  
Date de réception préfecture : 25/07/2023

- **ARRETE N° 226/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de l'opération réaménagement des voies et réseaux de la RHI Littoral Sud**

Coût opération.....		600 000,00 € HT
Subvention Etat (DSIL)           70% .....		420 000,00 € (2)
Participation Commune           30% .....		180 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		51 000,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>651 000,00 €</b>

- **ARRETE N° 227/AM/2023 portant décision de demande de subvention au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de l'opération aménagement d'un parking pour l'école Bois Joli Cœur**

Coût opération.....		400 000,00 € HT
Subvention Etat (DSIL)           70% .....		280 000,00 € (2)
Participation Commune           30% .....		120 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		34 000,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>434 000,00 €</b>

- **ARRETE N° 228/AM/2023 portant décision de demande de subvention au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de l'opération aménagement d'une aire de loisirs à Bois de Nêfles**

Coût opération.....		350 000,00 € HT
Subvention Etat (DSIL)           70% .....		245 000,00 € (2)
Participation Commune           30% .....		105 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		29 750,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>379 750,00 €</b>

- **ARRETE N° 229/AM/2023 portant décision de demande de subvention au titre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de l'opération travaux de réhabilitation de la cuisine centrale de Trois-Bassins**

Coût opération.....		150 000,00 € HT
Subvention Etat (DSIL)           70% .....		105 000,00 € (2)
Participation Commune           30% .....		45 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		12 750,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>162 750,00 €</b>

- **ARRETE N° 315/AM/2023 modifiant l'arrêté N° 138/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » pour le renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques pour le financement de l'opération construction d'une salle polyvalente – place des festivités**

Coût opération.....		3 172 392,37 € HT
Montant HT des Dépenses Eligibles (Fonds Vert).....		2 909 859,31 €
Subvention Etat (Fonds Vert).....		1 116 394,37 € (1)
Subvention Région Réunion.....		974 000,00 € (1)
Subvention Conseil Départemental.....		700 000,00 € (1)
Participation Commune.....		1 381 998,00 € (3)
TVA 8,50%.....		269 653,35 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>3 442 045,73 €</b>

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20230713-de-13072023-16-DE Date de télétransmission : 25/07/2023 Date de réception préfecture : 25/07/2023
---

- **ARRETE N° 364/AM/2023 portant décision de demande de subvention au titre de l'appel à projets de l'ADEME pour l'accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation des politiques publiques de mobilité piétonnes pour le financement d'une action de valorisation des boucles piétonnes de la commune**

Coût opération.....		82 000,00 € HT
Subvention ADEME	50%	41 000,00 € (2)
Participation Commune	50%	41 000,00 € (3)
TVA 8,50%.....		6 970,00 €
<b>Total TTC.....</b>		<b>88 970,00 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des demandes et opérations réalisées au titre de la délégation d'attribution consentie au Maire.

(1) Subvention acquise

(2) En attente de décision

(3) Participation communale pouvant évoluer en fonction des subventions réellement attribuées

**Interventions : Néant**

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
 Gertrude HONRAU  


Le Maire  
  
 Daniel PAUSE  


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740230-20230713-de-13072023-16-DE  
 Date de télétransmission : 25/07/2023  
 Date de réception préfecture : 25/07/2023